

Décision

Générale

colonial

Décision n° 587 accordant une gratification à M. Marianos

n° 587

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 2 mars 1910 portant, règlement de la solde et fous accessoires du personnel colonial

Sur proposition du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de six mille francs (6.000 francs) pour services exceptionnels rendus à l'Administration est accordée à M. Marianos (Anastase), chef ouvrier d'art contractuel, en service aux travaux publics. Art. 2. — La dépense est imputable, au

chapitre 8 article 9, budget local (exercice 1949). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée, et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.